

**POSITION DES ETATS MEMBRES EU EGARD AU PRINCIPE DE LISTE(S) DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL**

Noms des Etats	Pour	Contre	Pour liste du patrimoine culturel immatériel en péril	Pour une liste des meilleures pratiques (« best practices »)	Hésitations	Commentaires
Afrique du Sud	X					Liste ne doit pas être exclusive, ne pas reprendre un ordre hiérarchique, de priorité. Ce serait plus satisfaisant si nous disposions d'un inventaire, de registres. Commencer par un inventaire local, communautaire, régional, international, national, etc. Pas pour que les critères soient créés par le comité. Il devrait être possible de tirer partie de l'expertise de personnes plus nombreuses.
Allemagne		X				La liste doit être débattue en détail. Toute liste sera perçue par le grand public comme le résultat d'un processus sélectif, comme quelque chose de hiérarchisé.
Argentine					X	Option 1 : inclusion du patrimoine culturel immatériel sur un registre et non pas une liste. Option 2 : donner un traitement spécial qui permettrait de donner un programme ou des pratiques, ie établir une sorte de certification de qualité du patrimoine culturel immatériel
Australie		X				S'est interrogé sur le principe de la liste dans deux interventions.
Bangladesh	X					Etablir des critères. Ne pas se limiter au patrimoine en péril.
Barbade (au nom de Sainte Lucie, Grenade, Saint Vincent et Grenadines)		X				Doute sur l'efficacité de la liste car risque de fossilisation et de hiérarchie inappropriée.
Belgique				X		1. Soutient la France. 2. Intégrer la liste des chefs-d'œuvre dans la convention en en revoyant le principe pour éviter hiérarchisation. Séparer le pat en péril des chefs d'œuvre et des bonnes pratiques.
Bénin	X					
Bolivie	X					Mais pas de hiérarchie et liste pas conditionnée aux répercussions financières qui en découlent.

Brésil					X	Envisage la liste comme une stratégie possible, basée sur l'expérience de la liste de 1972 et sur la Proclamation. Le titre de la Proclamation gêne le Brésil car cela met en avant un critère d'exception. Bien établir les critères. Une autre stratégie est la question du patrimoine en péril. (cf. Inde)
Danemark (au nom de l'UE)				X		Appuie suggestion de catalogue international des meilleures pratiques afin de présenter des exemples de patrimoine culturel immatériel et de renforcer ainsi la coopération internationale.
Emirats arabes unis		X				A vérifier avec la délégation.
Espagne					X	
France				X		Dans une 1 ^{ère} étape : mise en place de dispositifs pour meilleures pratiques en matière de sauvegarde.
Grenade		X				Voir Barbade.
Inde					X	Ne sait pas encore si sera pour ou contre. Propose dans un 1 ^{er} temps de se limiter au patrimoine en péril (cf. Brésil).
Italie					X	Besoin d'une liste, mais a mentionné les divergences.
Japon	X		X			Elle doit être souple. Critères doivent évoluer. Ne pas les fonder sur la valeur du patrimoine. Effets positifs d'une liste : stimulation de la prise de conscience des Etats et des populations.
Malawi	X					
Mauritanie						Insiste sur le caractère vulnérable du patrimoine culturel immatériel et sur l'urgence.
Nigeria			X		X	Pas favorable à une liste à cause de la valeur exceptionnelle. Le bon critère est en fait le danger. Solution : Les éléments du patrimoine culturel immatériel resteraient dans la liste jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en péril.
Norvège		X			X	Liste contraire à la déclaration sur la diversité culturelle. Meilleures pratiques peuvent être une alternative.
Nouvelle-Zélande		X				
Portugal		X			X	Liste = classement. Mais pour archivage.
République de Corée						Se mettre d'accord sur la signification du terme "exceptionnel".
République unie de Tanzanie	X					Avec un débat sur son utilisation. Ne doit pas être perçue comme une hiérarchie. Devrait être perçue comme favorisant la prise de conscience. Donner la priorité au patrimoine en péril.
Royaume-Uni		X				
Sainte Lucie		X				Voir Barbade.
Saint Vincent et Grenadines		X				Voir Barbade.

Maroc						Donner la priorité au patrimoine culturel immatériel en péril.
Mexique					X	Voir quelle forme pourrait prendre la liste.
Pays-Bas			X			S'attacher aux éléments du patrimoine en péril.
Pérou						Critère d'exceptionnalité pas approprié.
Slovénie					X	Pour une liste ouverte, souple. Critère de flexibilité doit être universellement reconnu, mais se pose la question de qui déciderait du contenu.
Suisse				X		A mentionné l'existence des best practices. S'est interrogé sur l'opportunité d'une liste..
Vanuatu	X					Avec des critères clairs.
Zimbabwe	X					Mais ne pas utiliser le concept de « chefs d'œuvre »